

Press release

Paris, 11 October 2023

Contracts for difference: an essential tool of the European Market Design reform

AFIEG, ANODE and CLEEE associations call to allow the use of CfDs as a tool to secure investments in new and existing power generation capacities.

The AFIEG and the ANODE associations, representing alternative electricity suppliers on the French market, and the CLEEE association, representing French energy professional consumers, wish to reaffirm their view that the revision of the European Market design is fundamental to ensure a functioning energy system for the future. We further maintain that the Commission's proposal to encourage long-term investments, notably through CfDs and PPAs, would help strengthen investor confidence, stimulate the deployment of decarbonised and renewable energies while ensuring lower bills for consumers across the EU. Most crucially, we fully back the initial proposal of the Commission for Article 19b, on direct price support schemes to encourage investments in new and existing generation capacities, as it accounted for the unique characteristics of different individual Member States.

In light of the ongoing negotiations at Council level and the ensuing communications issued related to Article 19b, we believe it is necessary to both remind and clarify two key specificities of the French Market.

1. Regulating monopolies is fundamental to the functioning of the European market

France derives between 70 to 75% of its electricity from nuclear energy. The existing nuclear production assets operate as a monopolistic activity within the French energy sector, granting the vertically integrated incumbent a significant advantage not

replicable by alternative suppliers. The European Commission approved the ARENH mechanism in June 2012¹. Eleven years later, the context of this decision remains unchanged. As stated by the European Commission in 2012, "No actual or potential competitor benefits from similar conditions and would be able, before several decades have passed, to equip itself with installed capacity at low cost representing a significant fraction of the installed capacity of EDF's nuclear and hydroelectric power stations".² Consequently, EDF's dominant position, as analysed by the European Commission remains confirmed: dominant position over electricity generation capacity, dominant position in the supply segment, including both BtoB and BtoC. This dominance is largely mitigated by the ARENH mechanism.

Considering the pivotal role played by nuclear generation in French retail prices, it is imperative that electricity from historical nuclear sources continues to be subject to stringent regulation, especially with the end of the ARENH mechanism after 2025. Indeed, without a structural regulation, the situation underlined by the European Commission in 2012 could resurface: "*In the absence of other structural measures, ex post monitoring alone of any abusive conduct in respect of prices would not be sufficient [...]. On the contrary, absolute freedom to set tariffs could have led to perpetuating the specific situation of EDF, which would have had sufficient financial resources available to squeeze out its competitors or to maintain income enabling it to increase its means of production, in France and elsewhere in the internal market*".³ By protecting and fostering a competitive environment, the EU can drive forward progress in the energy sector, ultimately benefiting consumers, the economy and the broader European energy landscape.

2. The implementation of CfDs for existing nuclear capacity ensures a rightful return on investment for consumers

French households and companies, through taxes and electricity bills have significantly contributed to the development of the nuclear energy in France. Decades of investments conducted under the previous monopoly framework have effectively established the growth of the nuclear industry and assets. The application of CfDs, associated with incentives regarding load factor, serves as a strategic means to ensure the continued viability of this essential energy source, which will allow not only France, but the whole of the EU to achieve its goal of energy independence and meet its climate objectives. Moreover, through the use of CfDs the French nuclear production will contribute through the wholesale market and the EU market coupling to the EU security of supply and price optimisation. The resulting revenues, if redistributed to consumers represent a rightful return on this initial investment, rather than an undue advantage granted by the French consumers. As a reminder, State aid is defined by the European Commission as "*an advantage in any form whatsoever conferred by national public authorities to undertakings on a selective basis*"⁴.

¹ (decision 2012/C 398/05); [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012D1222\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012D1222(01))

² Ibid

³ Ibid

⁴ https://competition-policy.ec.europa.eu/state-aid/state-aid-overview_en

ABOUT AFIEG

AFIEG's aim is to contribute to the development of a more competitive French market in the electricity and gas sectors, both in terms of energy production and supply, and in terms of new businesses and services, in order to offer consumers a wider choice and improve the competitiveness of our industries.

PRESS CONTACT

Caroline Brabant

caroline.brabant@afieg.fr

ABOUT ANODE

Founded in 2006, the Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (A.N.O.D.E) brings together companies keen to promote the emergence of a truly competitive energy market (gas and electricity) in France, to enable all consumers to freely choose their supplier and the offer best suited to their needs.

PRESS CONTACT

Philippe de Brisoult

+33 1 44 18 64 66

contact@anode-asso.org

pdebrisoult@mmconseil.com

ABOUT CLEEE

CLEEE brings together companies that are high consumers of electricity in fields as diverse as public services (SNCF, RATP, Aéroports de Paris, La Poste), the environment (Veolia, Saur, Sogedo, Suez), telecommunications (Bouygues Telecom, Iliad, Orange, TDF), transport (Keolis), hotels and housing (Accor, Action Logement, Korian, etc.), agri-food (Andros, Bonduelle, Eureden, Invivo, Lesaffre, Limagrain, Nexira, Panzani, Roullier, Savencia, Sodiaal, etc.), energy efficiency (Sogedo, Sogedo, Suez, etc.) and the environment (Veolia, Saur, Sogedo, Suez).), food (Andros, Bonduelle, Eureden, Invivo, Lesaffre, Limagrain, Nexira, Panzani, Roullier, Savencia, Sodiaal, Sundeshy, Terrena, Vivescia, Ynsect), automotive (Valeo, MAN ES, CLAAS), materials (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, Union des Industries de Technologies de Surface, Union des Transformateurs de Polymères, Basaltes, Fysol, Gerflor, Hacer, Imerys, Piveteau Bois, Serge Ferrari), metallurgy (fédération Forges-Fonderies, Winoa), retail (PERIFEM, Auchan, Carrefour, Casino, Décathlon, H&M, Les Mousquetaires, Metro, Système U), banking (BPCE), semi-conductors (STMicroelectronics), IT, chemicals (Armor Group), electricity (Legrand), energy (Trapil), communications (InterPresseOffset,...), events (SEMEC), associations (Le Cèdre), etc.

PRESS CONTACT

Frank Roubanovitch

+33 6 17 78 80 59

Frank.roubanovitch@cleee.fr

Communiqué de Presse

Paris, 11 octobre 2023

Contrats pour différence : un outil essentiel de la révision du marché de l'électricité européen

L'AFIEG, l'ANODE et le CLEEE appellent à l'utilisation des CfD comme outil pour sécuriser les investissements dans les capacités de production d'électricité nouvelles et existantes

Les associations AFIEG et ANODE, représentant les fournisseurs d'électricité alternatifs sur le marché français, et l'association CLEEE, représentant des entreprises consommatrices d'énergie, sur le marché français, réaffirment leur position en faveur de la révision du marché européen afin de garantir son bon fonctionnement. Nous soutenons la proposition de la Commission visant à encourager les investissements à long terme, notamment par le biais de CfD et de PPA, qui contribueraient à renforcer la confiance des investisseurs, à accélérer le déploiement d'énergies décarbonées et renouvelables tout en garantissant des factures moins élevées pour les consommateurs dans l'ensemble de l'Union européenne. Plus important encore, nous soutenons pleinement la proposition initiale de la Commission sur l'utilisation des CfD pour encourager les investissements dans les capacités de production nouvelles et existantes (article 19b), puisqu'elle tenait compte des caractéristiques spécifiques des différents États membres.

À la lumière des négociations en cours au niveau du Conseil et des communications qui en découlent concernant l'article 19b, nous estimons qu'il est nécessaire de rappeler et de clarifier deux spécificités du marché français.

1. La régulation des monopoles est fondamentale pour le fonctionnement du marché européen

La France tire entre 70 et 75 % de son électricité de l'énergie nucléaire. Les actifs de production nucléaire existants sont opérés dans le cadre d'un monopole de fait, qui confère à l'opérateur historique verticalement intégré un avantage significatif non reproductible par les fournisseurs alternatifs. La Commission européenne a approuvé le mécanisme ARENH en juin 2012⁵. Onze ans plus tard, le contexte de cette décision reste inchangé. Comme l'a souligné la Commission européenne en 2012, « *Aucun concurrent*

⁵ (Décision 2012/C 398/05); [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012D1222\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012D1222(01))

effectif ou potentiel ne bénéficie de conditions semblables et ne pourrait, avant plusieurs décennies, se doter d'un parc de production à bas coûts représentant une fraction significative du parc constitué par les centrales nucléaires et hydrauliques d'EDF ». ⁶ L'analyse de la Commission européenne sur EDF se confirme : l'acteur historique bénéficie toujours d'une position dominante sur la production d'électricité comme sur la fourniture que ce soit pour les professionnels ou les particuliers. Cette domination a été largement atténuée par le mécanisme ARENH.

Compte tenu du rôle central joué par la production nucléaire dans les prix de détail français, il est impératif que l'électricité issue du nucléaire continue d'être soumise à une réglementation stricte, en particulier avec la fin du mécanisme ARENH après 2025. En effet, sans régulation structurelle, la situation soulignée par la Commission européenne en 2012 pourrait resurgir : *« Sans d'autres mesures structurelles, le seul contrôle ex post d'éventuels comportements de prix abusifs ne suffirait pas à lui-seul pour assurer un fonctionnement optimal [...]. Au contraire, une liberté absolue de tarification pourrait aboutir à une pérennisation de la situation particulière d'EDF, qui disposerait alors des ressources financières suffisantes pour évincer ses concurrents ou pour maintenir une rente lui permettant d'accroître et diversifier ses moyens de production, en France comme ailleurs dans le marché intérieur »*.⁷

En garantissant un environnement concurrentiel et en protégeant les intérêts du secteur de l'énergie, l'Union européenne peut stimuler son développement, ce qui profitera en fin de compte aux consommateurs, à l'économie et à l'ensemble du système énergétique européen.

2. La mise en œuvre de CFD pour la production nucléaire existante permet un retour légitime sur l'investissement consenti par les consommateurs

Les ménages et les entreprises françaises, ont significativement contribué au développement de l'énergie nucléaire en France par le biais de leurs impôts, et de leurs factures d'électricité. Des décennies d'investissements réalisés dans le cadre du monopole ont permis d'asseoir la croissance de l'industrie et des actifs nucléaires. L'application des CFD, associée à des incitations sur le niveau de productible, constitue un moyen stratégique d'assurer la viabilité continue de cette source d'énergie essentielle, qui permettra non seulement à la France, mais aussi à l'Union européenne, d'atteindre son objectif d'indépendance énergétique et de répondre à ses objectifs en matière de climat. De plus, grâce aux CFD, la production nucléaire française contribuera à travers le marché de gros et, notamment le mécanisme européen de couplage des marchés, à la sécurité d'approvisionnement de l'UE et à l'optimisation des prix. La rente inframarginale résultante, si elle est redistribuée aux consommateurs, représenterait un retour légitime sur l'investissement initial, plutôt qu'un avantage indu accordé aux consommateurs français. Pour rappel, l'aide d'État est définie par la Commission européenne comme *"un avantage sous quelque forme que ce soit, conféré par les autorités publiques nationales aux entreprises de manière sélective"*.⁸

⁶ Ibid

⁷ Ibid

⁸ https://competition-policy.ec.europa.eu/state-aid/state-aid-overview_en

A PROPOS DE L'AFIEG

L'AFIEG a pour objectif de contribuer au développement d'un marché français plus concurrentiel dans les secteurs de l'électricité et du gaz, tant sur les activités de production et de fourniture d'énergie, que sur les nouveaux métiers et services, afin d'offrir un plus large choix aux consommateurs et d'améliorer la compétitivité de nos industries.

CONTACT PRESSE

Caroline Brabant

caroline.brabant@afieg.fr

A PROPOS DE L'ANODE

Créée en 2006, l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (A.N.O.D.E) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin. – www.anode-asso.org

CONTACT PRESSE

Philippe de Brisoult

+33 1 44 18 64 66

contact@anode-asso.org

pdebrisoult@mmconseil.com

A PROPOS DU CLEEE

Le CLEEE regroupe des entreprises grandes consommatrices d'électricité dans des domaines aussi divers que les Services Publics (SNCF, RATP, Aéroports de Paris, La Poste), l'environnement (Veolia, Saur, Sogedo, Suez), les télécommunications (Bouygues Telecom, Iliad, Orange, TDF), les transports (Keolis), l'hôtellerie et le logement (Accor, Action Logement, Korian,...), l'agro-alimentaire (Andros, Bonduelle, Eureden, Invivo, Lesaffre, Limagrain, Nexira, Panzani, Roullier, Savencia, Sodiaal, Sundeshy, Terrena, Vivescia, Ynsect), l'automobile (Valeo, MAN ES, CLAAS), les matériaux (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, Union des Industries de Technologies de Surface, Union des Transformateurs de Polymères, Basaltex, Fysol, Gerflor, Hacer, Imerys, Piveteau Bois, Serge Ferrari), la métallurgie (fédération Forges-Fonderies, Winoa), le commerce (PERIFEM, Auchan, Carrefour, Casino, Décathlon, H&M, Les Mousquetaires, Metro, Système U), les services bancaires (BPCE), les semi-conducteurs (STMicroelectronics), l'informatique, la chimie (Armor Group), l'électricité (Legrand), l'énergie (Trapil), la communication (InterPresseOffset,...), l'événementiel (SEMEC), le monde associatif (Le Cèdre)...

CONTACT PRESSE

Frank Roubanovitch

+33 6 17 78 80 59

Frank.roubanovitch@cleee.fr